

Rapport de la sous-commission des comptes 2023

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Andrea Moretti	PS, rapporteur
	Madame Françoise Jeandroz	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 25 mars 2024 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Floriane Mamie, chancelière
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)

Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale est excusée.

Introduction

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 14,8 millions, il résulte un déficit d'un peu moins de CHF 3,7 millions avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,85 millions.

100 / Conseil général

La baisse des dépenses dans le compte *31300000 – Prestations de services de tiers*, est expliquée par la reprise des frais relatifs à l'enregistrement et la diffusion vidéo des séances du Conseil Général par le Service de la Communication.

110 / Conseil communal

Il est relevé que l'augmentation relative au compte *3130043 – Frais de réception*, est due à plusieurs événements non planifiés comme la cérémonie d'honneur du HCC, l'accueil d'une Commission fédérale, différentes Assemblées Générales.

L'augmentation pour le compte *3636001 – Subv. org privée à but non lucratif*, est relative au transfert de la subvention à la Braderie depuis le centre des Affaires culturelles.

Un-e commissaire demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un décompte complet des subventions aux Associations, Théâtres, Club sportifs, Manifestations. Le décompte comprendrait, outre le soutien financier, les remises sur les locations, frais énergétique, nettoyages, police locale, etc, ce qui permettrait d'obtenir les vrais montants des soutiens. Il est répondu que ces frais sont identifiés pour les principales manifestations et qu'il pourrait être intéressant mais assez lourd à mettre en place pour tous les soutiens indirects accordés.

121 / Chancellerie

En introduction, il est mentionné que la situation en personnel de ce Service est désormais stabilisée. La chancelière est entrée en fonction au 1^{er} avril 2023 et les deux postes d'assistantes de direction à temps partiels qui étaient vacants ont été repourvus en août.

Il est rappelé que la Chancellerie joue un rôle de porte d'entrée de l'administration. Suite à la tempête du 24 juillet, les activités courantes se sont

amplifiées (courriers, appels, etc.) et certaines tâches spéciales liées directement à la tempête ont été assumées par la Chancellerie. Un poste à 50 % en CDD a été octroyé en renfort pour permettre de soutenir lesdites missions.

La diminution au niveau des charges de personnel (groupe 30) s'explique par les postes vacants en particulier au début d'année.

Il résulte une légère hausse de centre pour le 31 – *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation*.

L'augmentation quant au compte 31300000 – *Prestations et services de tiers* est relative au rattrapage de la rédaction des PV du Conseil Général. Pour le compte 3130030 – *frais de port – affranchissements*, il est significatif d'une augmentation du nombre de courriers envoyés notamment en lien avec la tempête (courrier de remerciements suite aux donations reçues).

122 / Service de l'économie

En introduction il est tout d'abord rappelé que le budget 2023 avait été élaboré avant que le Service entre véritablement en action. Des ajustements doivent toujours être considérés comme faisant partie normale du processus expérimental engagé.

Il est ensuite indiqué que l'activité dudit Service fera l'objet d'un rapport d'information qui devrait être soumis au Conseil Général en août 2024.

Les liens que le Service de l'économie a su créer durant sa première année d'activité, ont été d'une part, développés en 2023 grâce aux différents échanges intensifiés avec les acteurs économiques locaux et aussi grâce à la meilleure connaissance de notre tissu industriel, d'autre part, fidélisés car chaque demande reçue a été traitée, en temps et en heure ainsi qu'en qualité par les services concernés. Ceci a été rendu possible grâce au travail conséquent de coordination développé avec notamment le Dicastère de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement. De manière chiffrée, il est indiqué que sur les ~100K M2 de terrains industriels appartenant à la Ville, actuellement 85% sont réservés (avec des vrais projets) et/ou déjà en partie vendus ce qui réjouit les commissaires.

La sous-commission est ensuite informée que le mandat confié à M. Jurt a pris fin en juillet 2023, une fois l'analyse liée aux pistes possibles de développement industriel terminée. Les dépenses dans le compte 3130000 – *Prestations de service de tiers*, sont pour l'essentiel relatives aux

prestations de ce dernier. Quant aux autres dépenses, il est indiqué que pour la Souris Verte (projet Netflix); il s'agit d'un octroi relatif à un crédit supplémentaire accepté par le Conseil communal qui a été affecté dans ce compte. Quant à l'étude effectuée par PWC; elle a été réalisée dans le cadre du projet de domiciliation (revenu disponible des frontaliers).

Pour terminer, le responsable de l'économie soutient par le compte 3636001 - *Subv. org. privées à but non lucratif*, d'avantages de nouveaux événements économiques locaux.

123 / Service informatique communal

En préambule le chef de secteur du SIEN indique aux commissaires que suite au départ en retraite de l'ancien chef de Service informatique communal (SIC) en 2015, l'informatique a été externalisée au SIEN qui met à disposition des ressources informatiques sous forme de mandats de prestations à la Ville, raison pour laquelle il n'y a pas de charges de personnel.

Il est constaté que le compte 3102020 – *Frais d'impression et de photocopies* est toujours très élevé. La sous-commission est sensibilisée sur le fait que sur 6 millions de copies annuelles, 4 millions sont faites par les écoles. Le transfert des dépenses liées à l'activité d'impression des écoles au réseau pédagogique neuchâtelois pourrait être envisagé par la suite. Cette démarche poursuivrait un double objectif : responsabiliser les écoles quant aux volumes d'impressions produits et permettre un travail de rationalisation des impressions produites par les services de l'administration communale.

Suite au changement du logiciel comptable, il est mentionné que quelques commandes de matériel informatique ont été imputées à tort sur le compte 31130001 – *Matériel informatiques* au lieu d'un compte d'investissement.

Enfin il est indiqué une forte augmentation au compte 3118000 – *Développement & achat logiciels-licences* due aux licences Microsoft qui sont désormais facturées par utilisateur. Il est précisé que ces frais étaient intégrés au mandat de prestations lors de la préparation du budget 2023.

Pour terminer, l'augmentation pour le compte 3300610 – *Amort. planif. biens mobiliers* est due à l'intégration de l'amortissement des nouveaux investissements 2022-2023.

124 / Affaires juridiques

La collaboration avec des avocats externes reste nécessaire dans certains dossiers particuliers pour seconder le titulaire en cas de surcharge, de domaine juridique très spécialisé, ou encore en cas de récusation. Dans ce contexte, le dépassement relatif au compte 3132030 – *Conseillers externes – experts* est dû principalement à quelques dossiers importants en matière de ressources humaines et de droit des constructions confiés à un mandataire externe.

Les principaux domaines d'activité demeurent le soutien juridique au service des ressources humaines, ainsi que le droit des constructions et aménagement du territoire. La tenue à jour de la réglementation communale et la mise en pratique des règles légistiques occupent également une place importante. Enfin, la tempête du mois de juillet a occasionné quelques missions supplémentaires.

Il est indiqué que durant l'année écoulée, 55 nouveaux dossiers ont été pris en charge par les affaires juridiques (soit 10 de plus que lors de l'exercice précédent); s'y ajoutent une quarantaine de dossiers ouverts en 2020-2021-2022 et encore en cours de traitement (en particulier, les dossiers impliquant des procédures de recours devant plusieurs autorités administratives ou judiciaires successives et qui peuvent se dérouler sur plusieurs années). Au 31 décembre 2023, ce sont 68 dossiers qui ont été clôturés durant l'exercice.

Enfin il est relevé que le Service fonctionne sans secrétariat propre. Pour les quelques cas où un appui a été nécessaire, des remerciements sont adressés au personnel administratif de la Chancellerie. Une excellente collaboration s'est instaurée avec la nouvelle chancelière, permettant des interactions bénéfiques sur diverses questions touchant en particulier au fonctionnement des institutions et aux droits politiques.

130 / Service à la population

En introduction, il est relevé que le Contrôle des habitants s'appelle désormais officiellement Service à la population, depuis le 28 septembre 2023. Ce Service a été mouvementé au niveau des ressources humaines. Il a été sollicité à plusieurs reprises des ressources, notamment celles de la Chancellerie, afin de garantir l'exécution des tâches dans les délais impartis de la gestion de deux élections à l'automne et également lors du travail important que génèrent les initiatives et les référendums.

Une augmentation pour le compte 3010000 – *Salaires du personnel* relative à un engagement en CDI est constaté. Il est mentionné qu'une personne a

été engagée en tant que chargée de projet pour le bureau de l'aide à l'installation (transfert de 0,5 EPT du SCAS).

Il est mentionné que la fréquentation aux guichets est en forte hausse de plus de 22%. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers, les renouvellements de permis, les multiples passages liés aux permis (demande, encaissement et réception) et les nombreuses mutations en termes de domiciliation. L'augmentation pour le compte 3110000 - *Achat meuble, machines & appareils de bureau* est liée à l'achat/installation de boutons d'alarmes pour le guichet.

Il est précisé que l'augmentation au compte 3111010 - *Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outils* englobe une partie de la création du bureau physique (y.c. mobilier) relatif au projet de domiciliation qui se situe au 11^{ème} de la Tour Espacité et partagé avec le bureau LOCAL ainsi que le financement de l'aménagement complet des deux appartements à Manège 19.

Pour terminer, la création du compte 4631000 – *Subvention des cantons et concordat* est relative au soutien du canton pour le projet du bureau d'aide à l'installation. Ce projet également mené en collaboration par le Service de l'économie a complètement été mis en œuvre par la cheffe de ce service à la population.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

La sous-commission est tout d'abord informée du fait que les comptes relatifs au SCAS ont été présentés à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 20 mars 2024 et que ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières et ont été préavisés positivement à l'unanimité.

Le Service a encore connu des mouvements en personnel mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes. Le turnover (notamment pour cause de maladies/accidents) a touché tous les secteurs du SCAS. Afin de pallier à ces absences, le Service a eu recours à des engagements en CDMax et à 12 placements temporaires de personnes placées par le chômage afin de venir en renfort dans les secteurs administratifs.

Les dossiers d'aide sociale sont toujours en légère baisse. Il est précisé que certaines personnes (notamment personnes étrangères) ne sollicitent pas le Service par peur d'être renvoyées ce qui a tendance à provoquer une misère cachée. Par contre, les demandes de prestations sociales au Guichet

ACCORD sont en augmentation, notamment pour les subsides LAMal. Ce phénomène peut être mis en lien avec le renchérissement.

Il est relevé une sollicitation moins importante des agents de sécurité de la société NSA suite à la réorganisation spatiale, l'installation de boutons de sécurité et à la mise en place du ticketing, raison de la diminution du compte 3130080 – *Alarmes, surveillance*.

Pour le compte 3132040 – *frais judiciaires et/ou de poursuites*, cette augmentation de frais est liée à des dossiers de fraudes dont le nombre et l'issue ne sont pas prévisibles.

L'augmentation pour le compte 3170010 – *autres frais dépl. repas au personnel* est en lien avec les frais de déplacements pour les formations suivies par certains collaborateurs exigées dans le cadre de leur fonction. Il s'agit de la formation de généraliste en assurances sociales ainsi que la formation pour le suivi d'apprenti.

Pour revenir sur le logiciel KISS, il est indiqué que ce dernier est satisfaisant au niveau administratif mais pas complètement au niveau comptable.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les budgets étant dicté par le canton, il est principalement relevé ici que les chiffres sont difficilement prévisibles.

La facture sociale est de CHF 0,95 million inférieure à celle budgétée.

600 / Service des finances

Pour commencer, il est indiqué que le principal défi du Service a été la mise en place du logiciel comptable Abacus. La migration de SAP vers Abacus s'est déroulée avec succès au 1^{er} janvier 2023. Pour rappel, l'analyse et le paramétrage ont commencé en 2021 et ont notamment permis la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

Ce premier bouclement des comptes sur Abacus s'est bien déroulé et grâce au fort engagement du personnel des finances, les délais ont pu être respectés. Il est relevé que le personnel du Service est déjà fortement impacté par de nombreux arrêts maladie et accidents qui ont engendré une surcharge de travail conséquente. Il est également indiqué que la suite du développement d'Abacus (introduction des commandes de fournisseurs) sera légèrement reportée afin que la situation se stabilise et que les collaborateurs puissent récupérer leurs heures supplémentaires.

Il est ensuite communiqué une augmentation du compte 3132030 – *Conseillers externes – Experts* relative à un crédit supplémentaire octroyé par le Conseil communal pour l'analyse de l'impact d'un arrêt du Tribunal fédéral en matière de TVA relatif à un changement de pratiques de l'administration fédérale des contributions. Cet appui a permis d'effectuer les démarches auprès de l'administration fédérale des contributions afin d'optimiser la récupération de la TVA en fonction de ces changements de pratiques.

Au niveau du compte 3180001 – *Réévaluations sur créances (ducroire)* il est précisé qu'il est très difficile de budgéter un montant, raison pour laquelle le chiffre est à 0 dans les budgets.

Il est relevé un élément important quant au compte 31990140 – *Écart statistique*. Ce montant, que le Conseil communal a porté au budget 2023 représente une estimation de l'écart entre le budget et les comptes pour l'ensemble des services de la rubrique 31 *biens services et marchandises*. Les dépenses 2023 de cette rubrique sont globalement inférieures au budget 2023 pour environ CHF 1.9 million.

Pour les charges financières, les taux d'intérêts à court terme et long terme ont augmenté suite à la hausse des taux directeurs de la Banque Nationale Suisse ce qui engendre une légère augmentation pour ce poste. Le taux d'intérêt moyen pour la totalité des emprunts s'élève à 2.1%. Il est indiqué qu'en ce début d'année 2024, les taux descendent progressivement.

Concernant la taxe spectacle, un commissaire demande si les abonnements annuels sont soumis. Il lui est répondu par l'affirmative. Les différentes entités doivent remettre les justificatifs. Le tarif jeune (jusqu'à 25 ans) doit être identifié séparément du tarif AVS pour obtenir le droit de la gratuité.

610 / Contributions

En introduction, il est constaté une hausse globale des impôts.

La progression pour les personnes physiques s'explique notamment par l'adaptation des salaires entraînant une hausse des revenus imposables ainsi que par la hausse de la population.

En ce qui concerne les personnes morales, la situation de haute conjoncture a entraîné une forte augmentation des revenus fiscaux. De plus, des taxations relatives aux exercices précédents ont générés des revenus exceptionnels de CHF 3 millions environ. Il faut cependant relever la forte volatilité des revenus fiscaux des personnes morales.

Le rapporteur de la sous-commission

Andrea Moretti